

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Catégorie
Voiture de tourisme
avec 4 roues motrices

Marque
F I A T

Désignation du type / Signe de reconnaissance.
CAMPAGNOLA "A" - Diesel

Bordereau-type
N° 1 2 4 8 / B

Moyens de reconnaissance du type: 1102 Aⁿ en préfixe du No. de châssis. Vhc. à emplois multiples.
 N° de châssis frappé A droite, à l'avant sur longerons, sous la dynamo et sur plaquette constructeur.
 N° de moteur frappé A droite, à l'avant sur bloc-moteur, sous collecteur d'échappement.
 Constructeur du châssis) F I A T, TORINO (1)
 Constructeur du moteur)

MOTEUR

Marque et type FIAT 305'007
 Genre en ligne, O H V
 Carburant Mazout
 Nombre cyl. 4 Temps 4
 Alésage 82 mm.
 Course 90 mm.
 CV-impôt 9,682
 Cylindrée totale 1'901 cm³
 CV. frein 40
 Refroidissement Eau
 Empl. du moteur A l'avant

CHASSIS

Nombre d'essieux 2
 Entraînement sur toutes les 4 roues
 1. Frein à pied: hydraulique, à tambours, sur toutes les 4 roues.
 2. Frein à main: mécanique, à tambours, sur arbre de cardan (sur roues arrières)
 3. Frein —
 Frein de remorque —
 Direction A vis et galet - A gauche
 Crochet de remorque 0)
 Nombre de vit. avant 4 x 2 (boîte réducteur)
 Vit. en 1^{re} vit. - en prise dir. 85 km/h

CARROSSERIE

Constructeur FIAT TORINO (1)
 Genre / Forme
 Torpedo avec capot (genre Jeep)
 Nombre de portes 2
 Nombre de places ass. Total 6
 Avant 2 Milieu Arrière 2 x 2
 Nombre de places debout -
 Pour motos: Siège arrière -
 Sidécar -

POIDS ET PNEUMATIQUES

	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	1'855 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	740 kg.	560 kg.	1'300 kg.
Charge utile	kg.	kg.	555 kg.
Poids maximum garanti du train rouler (camion / remorque)			— kg.
Pneumatiques: Dimension	6.50 - 16		simples / doubles
Capacité de charge (par pneu 600 kg.) par essieu	1'200 kg.	1'200 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

24 Volt

Phares: Marque **CARELLO**
 Feux de position **2, dans les phares**
 Feux stop **2, combinés 25 W**
 Indicateurs de direction: Syst. **4, clignoteurs avec lampe-témoin**
 Avertisseur **1, électrique (1-ton)**
 Rétroviseurs **1, dans l'int. au centre, en haut 1)**

Syst. antibrûlant **Ampoules Bilux à cuiller**
 Feux rouges **2, combinés 5 W**
 Eclairage du N° de contr. **1, séparé, sous feu rouge 5 W**
 Emplacement **AV = sur les ailes (blancs)**
AR = combinés avec feux de stop (rouges)
 Essuie-glace **2, électriques**

DIMENSIONS

Voie {	avant	1'254	mm.	
	arrière	1'260	mm.	
Largeur hors-tout	AV. 1'550	AR.	1'550	mm.
Empatement			2'250	mm.
Longueur hors-tout			3'570	mm.
Hauteur (non chargé) avec capot			1'950	mm.
Garde au sol			215	mm.
Porte à faux, arrière			785	mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)			600	mm.
Crochet de remorque (porte à faux)			730	mm.
Diamètre de braquage ext. gauche	10.55/11.30		m.	
Diamètre de braquage ext. droite	10.55/11.60		m.	

1ère chiffre = traction sur roues arrière
 2ème chiffre = 4 roues motrices.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge	1'090	mm.
Largeur du pont de charge	800/1'380	mm.
Hauteur intérieure	---	mm.
Hauteur du pont dep. le sol	600	mm.
Ridelles (hauteur)	---	mm.
Porte à faux surface chargement	655	mm.

OBSERVATIONS

* Ce type de vhc. a droit à une rétrocession des droits de douane selon Ord. du DFM du 10.2.50. Dans ce cas le vhc. doit être muni d'un crochet s'adaptant au timon de remorque d'armée et de 2 anneaux pour les câbles de sécurité de remorque.

Mesure du bruit: (A 7 m latéralement)

Au régime max. d'utilisation = 89 phons
 Orifice d'échappement à l'arrière vers la gauche.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (col. RE)

1) Rétroviseur: En vue de l'amélioration de la sécurité du trafic et en vue du transport de marchandises et de remorque, il est nécessaire de placer 1 miroir rétroviseur à gauche et à droite, à l'extérieur du véhicule.

Lieu et date de l'expertise-type

Genève, le 13.7.1956

Berne, le 23.7.1956.

La commission d'expertise-types

T. Be. 1935/36
Fw. 1935/36
Campagna A
Diesel
~~19 8/11-36~~

Prüfungskommission (für das EJFD)
bei diesem Diesel-Motor aus-
nahmeweise eine Phongrenze von 85 Phon statt 80 Phon zu to-
lorieren, solange eine weitergehende Dämpfung nicht ohne weite-
res möglich ist. Irrtümlicherweise wurde s.Z. das Resultat der
Lärmmessung nicht als Beanstandung, sondern nur als Bemerkung
vermerkt. Wir bitten Sie deshalb, auf der entsprechenden Typen-
karte unter der Rubrik Abänderungen und Ergänzungen den Vermerk
anzubringen: Die Lärmgrenze ist auf 85 Phon zu reduzieren (Mit-
teilung des EJFD). Inzwischen wurde von der Fiat-Vertretung in
Genf ein Modell mit abgeänderten Auspuff vorgeführt, bei wel-
chen die Lärmgrenze nur mehr 85 Phon erreicht